

outil 25 Avantages et inconvénients liés à l'utilisation de réseaux pour participer au MRM

Fiche d'information

Les réseaux d'ONG sont souvent créés dans l'objectif spécifique de travailler sur des sujets qui nécessitent un plaidoyer soutenu. Les réseaux peuvent prendre différentes formes : certains reposent sur une collaboration continue entre un certain nombre d'organisations dans un domaine spécifique d'intérêt commun. Ces réseaux ont habituellement leur propre budget de fonctionnement, ainsi qu'un secrétariat permanent ou un coordinateur hébergé par l'un des membres. D'autres reposent sur une collaboration ad hoc limitée à une initiative ou à une campagne particulière.

Avantages de s'engager dans le MRM par l'intermédiaire d'un réseau :

- Davantage d'anonymat et de protection pour chacune des organisations membres
- Maximiser l'expertise et les capacités existantes
- Capacité de couvrir davantage de zones et de questions
- Éviter la répétition inutile des efforts
- Peut faciliter l'orientation et le suivi des cas (si le réseau comprend des organisations qui offrent des services aux victimes)
- Peut contribuer aux efforts de collecte de fonds (les bailleurs de fonds donnent souvent la priorité aux actions en réseau)

Défis :

- Les organisations membres n'ont pas forcément les mêmes niveaux de capacité et d'expertise, ce qui peut affecter l'équilibre interne et la répartition des tâches au sein du réseau ;
- Nécessité d'harmoniser les approches en matière de sécurité, de plaidoyer et de communication externe, qui sont dans certains cas fondamentalement différentes les unes des autres ;
- Les processus de communication interne, de prise de décision et d'approbation peuvent être très longs et complexes ;

- Concurrence potentielle pour l'obtention de fonds entre le réseau lui-même et les organisations membres ou entre les organisations membres elles-mêmes (en particulier si les membres ont des champs d'expertise communs)

Checklist pour un réseau fructueux :

- Les membres se connaissent bien (au niveau institutionnel et, si possible, personnel) ;
- Les membres ont un objectif commun clair ;
- Chaque membre apporte sa propre expertise ou valeur ajoutée au groupe, sans qu'il y ait de chevauchements ;
- Les membres ont des niveaux de capacité équivalents dans leurs domaines d'expertise respectifs ou certains membres s'engagent à renforcer la capacité des autres membres ;
- Les rôles, les responsabilités, les processus de prise de décision et d'approbation, ainsi que la répartition des tâches et la communication interne sont clairs et acceptés par tous, si nécessaire dans un document écrit (protocole d'accord, termes de référence) ;
- Les membres engagent des fonds pour les activités liées au réseau et se mettent d'accord sur une stratégie commune ou conjointe de collecte de fonds, si nécessaire ;
- Les membres désignent un point de contact pour les questions liées au réseau et, pour les collaborations à long terme, ils emploient un secrétariat ou un coordinateur permanent.